Syndicat Force Ouvrière des Personnels de la Ville
Et Administrations Annexes de Paris
2bis square Georges Lesage – 4ème étage 75012 PARIS
01 43 47 84 54 ou 01 43 47 84 60
syndicat.fo@paris.fr ; https://fo-villedeparis.fr

CSE DSOL TITRE IV

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

DU 3 AU 10 DÉCEMBRE

POUR LE CSE DSOL TITRE IV

VOTEZ FO !

LIBERTÉ, DÉMOCRATIE, INDÉPENDANCE VIS-À-VIS DES PARTIS POLITIQUES !

VOS ÉLUS FO INTERVIENNENT SUR LES QUESTIONS RELATIVES AUX RÉMUNERATIONS, AUX ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DES ÉTABLISSEMENTS PARISIENS DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE, SUR LES POLITIQUES RH, L'ORGANISATION INTERNE DES ÉTABLISSEMENTS ET LES PROBLÈMES DE SOUS-EFFECTIF, LES POLITIQUES D'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ET DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS, LES PROMOTIONS ET VALORISATIONS DES PARCOURS PROFESSIONNELS ; LA PROTECTION DE LA SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE, L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ, L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET DU TÉLÉTRAVAIL, LES ENJEUX LIÉS À LA DÉCONNEXION ET AUX DISPOSITIFS DE RÉGULATION DE L'UTILISATION DES OUTILS NUMÉRIQUES, L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET AUX PRESCRIPTIONS LÉGALES Y AFFÉRENTES, L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES ET À LA QUALITÉ DES SERVICES RENDUS.

ILS SONT VOS COLLÈGUES ET RESTENT PRÉSENTS SUR LE TERRAIN.

COMME NOUS LE FAISONS DEPUIS DES ANNÉES, NOUS CONTINUERONS À DÉFENDRE LES DROITS FONDAMENTAUX, LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LA SANTÉ DES AGENTS, AINSI QUE LE SERVICE PUBLIC PARISIEN.

ASSUREZ-VOUS D'AVOIR UNE ADRESSE MAIL ACTIVE @PARIS.FR POUR POUVOIR VOTER !



A QUOI SERT LE CSE DSOL TITRE IV ?

C'est l'instance où sont examinées les grandes questions collectives qui touchent votre vie professionnelle, votre carrière, l'organisation des services et vos conditions de travail.

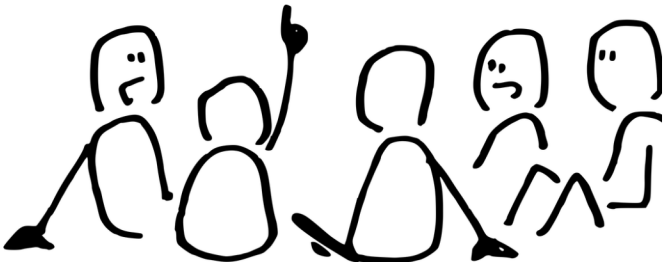
NOTRE MÉTHODE :

INFORMER • REVENDIQUER • RECHERCHER L'UNITÉ • MOBILISER • NÉGOCIER • OBTENIR

DÉFENDRE LES MÉTIERS • PROTÉGER LES AGENTS

FO est au contact du terrain, porte la voix des agents et défend leurs droits en toute indépendance. Au CSE DSOL Titre IV, nous voulons des moyens humains et financiers à la hauteur des missions, pour tous les corps de métier : Directrices et directeurs d'établissement, cadres socio-éducatif, assistants et assistantes socio-éducatif, moniteurs éducateurs, agents de cuisine, agents des services généraux, psychologues, infirmiers et infirmières, auxiliaires de puériculture…

fo-villedeparis.fr



NOS REVENDICATIONS AU NIVEAU NATIONAL

- L'ABROGATION DE LA LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE DE 2019 ET DE LA RÉFORME DES RETRAITES DE 2023.
- POINT D'INDICE : revalorisation immédiate et rattrapage des pertes de pouvoir d'achat.
- GRILLES INDICIAIRES : refonte et revalorisation pour redonner de l'amplitude aux carrières.
- JOUR DE CARENCE : suppression du jour de carence dans la Fonction publique.
- ARRÊT MALADIE : suppression de la réduction de 10 % de la rémunération en congé de maladie ordinaire.
- ET TANT D'AUTRES COMBATS à mener...

À LA VILLE DE PARIS, FO REVENDIQUE

- PRIMES : +400 € d'augmentation indemnitaire pour tous et valorisation complémentaire selon les postes occupés, Revalorisation de la prime de contraintes matinales, des primes du dimanche et reconnaissance du travail de nuit.
- PRÉVOYANCE ET COMPLÉMENTAIRE SANTÉ : Prise en charge de la cotisation à 100% pour tous les agents.
- EFFECTIFS : Recrutement massif
- CARRIÈRES : Organisations de plus de concours, de formations, d'aides et d'accompagnements ; 100% de ratio promouvables-promus ; CDIsation de tous les ayant droit
- ENCADREMENT BIENVEILLANT : Lutte contre l'encadrement délétère, les glissements de taches, les abus d'autorité ; Lutte contre la souffrance au travail
- SANTÉ AU TRAVAIL : Obligation de protection, et plus de moyens pour la santé des salariés.

À LA DSOL TITRE IV, FO S'EST MOBILISÉE ET A OBTENU DES VICTOIRES ET DES AVANCÉES

- Une indemnité de sujétion pour agents de la DSOL T.IV (150 € pour les collègues des CEFP, 200 € pour les EPASE, 300 € pour la MAE) ;
- Procès gagné, plaidé par notre camarade Abdel RIAHI, devant le Tribunal judiciaire, contre le refus de la reconnaissance d'un accident de travail. Jugement favorable à notre requête.
- Annulation et réduction de suspensions abusives
- Rectification d'évaluations professionnelles injustes
- Requalifications d'arrêts de travail en accidents de services et maladies professionnelles
- Droit d'alerte aboutissant à l'évitement de la fermeture d'une unité dans une crèche et création de 5 postes pérennes

QUAND LES AGENTS S'UNISSENT, LES REVENDICATIONS ABOUTISSENT !

PLUS DE VOIX POUR FO = PLUS DE FORCE POUR LES AGENTS DE LA VILLE

DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026 – JE VOTE FO AU CSE DSOL TITRE IV